

## **Compte-rendu du Comité Directeur UFOLEP Du jeudi 12 décembre 2019.**

**Présents** : MM. L. Dameron, A. Venel, J-C Bezot, R. Bougé, G. Balourdet, M. Cellier et Mmes. MC. Cellier, A. Geoffroy.

**Assiste** : M. Mayenga (Délégué Départemental).

**Excusés** : MM. P. Deon, F. Beaurain.

### **1. Approbation du PV du 07 novembre 2019.**

Approuvé par les membres présents.

### **2. Procuration à Mervyn pour la signature à la banque.**

A présent, les achats peuvent être contrôlés et suivis via internet par le Président. Par ailleurs, pour les achats à effectuer avec la carte, Mervyn lui en demande également l'autorisation.

Il est convenu qu'avant toute intervention sur le compte UFOLEP (achat sur internet ou avec la carte), Mervyn doit en aviser le CD et le Président qui lui, en assure le contrôle.

En l'absence du Président, la signature des documents est assurée par le Vice-Président ou le trésorier.

### **3. Projet Greta.**

Projet de formation sur la pratique et la pédagogie sportive assurée par Mervyn, en 8 séances soit : 44 heures.

Devis de 3 432€

### **4. Subvention FONJEP.**

Subvention sur 3 ans, à raison de 7 800€ par an, avec établissement d'une convention triennale concernant la mission de Délégué sport UFOLEP.

### **5. Questions diverses.**

- Démissions, affiliations. Mises au point.

L'Amicale des Arbitres est considérée comme étant une association, et par conséquent les mutations d'un club vers l'Amicale doivent faire l'objet d'une démission.

L'affiliation pour les clubs nouveaux est gratuite la première année. S'il y a changement de dénomination, un délai de 5 ans devra être observé pour bénéficier de cette gratuité.

- Marcel.

Fait le commentaire de la formation moto-cross « animateurs pour école de conduite » à Dalhain.

Echanges houleux, trop théorique...

Par contre constate que le coût des licences pour les dirigeants est différent selon les départements et que pour certains, le passeport inclut le prix de la licence (idée à retenir).

Il signale que le Conseil Départemental a acheté 3 véhicules, dont un équipé « handicapé ».

Ils sont donnés au CDOS 10 pour mise à disposition des clubs et associations qui en feront la demande.

Il fournit le relevé des déplacements chiffrés des participants à la formation « école de conduite » les 23 et 24 novembre et à la rencontre des clubs le 30.

Soit un total de 474,39€ à 0,315€ du km.

Le CD accorde le remboursement de ces frais dans la totalité.

- Jean- Claude a assisté à l'AG du District foot le 09 décembre 2019.

Il évoque l'appel du pied (pas nouveau), fait par le Président du District, pour l'organisation d'une réunion en vue d'un regroupement de l'activité football, régressant dans nos deux instances

- Date retenue pour la prochaine AG de l'UFOLEP : le vendredi 20 mars 2020
- La prochaine réunion du CD est fixée le 09 janvier 2020 à 18h45.

Séance levée à 20 h 45.